

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-10.01.02

9.1 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT du BOURG : EFFACEMENT DES RESEAUX rue de LA COMMAULT -

Approuvé

Adoption du projet de travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques en amont des travaux d'aménagement rue de la Ville Commault pour le montant suivant :

TRAVAUX	MONTANT ttc	contribution de la Commune
réseau électrique	114 000	38 000
réseau éclairage public	64 800	39 000
infrastructures télécommunications	36 000	36 000
TOTAL	214 800	113 000

DELIBERATION N° 2022-10.01.03

1.1- VOIRIE 2022 – MARCHÉ DE TRAVAUX – AVENANT N° 1

Approuvé

Signature de l'avenant N°1 au marché Voirie 2022 conclu avec l'entreprise Colas, pour un montant de 3 332.50 € HT.

DELIBERATION N° 2022-10.01.04

3.1-STRATEGIE FONCIERE HABITAT – PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL – MAITRISE D'ŒUVRE

Approuvé

Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre avec la ou les Entreprises qui seront retenues, ainsi que toutes les pièces complémentaires au marché

DELIBERATION N° 2022-10.01.05

4.1 PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 22

Approuvé

Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » des agents communaux conclue entre le Centre de Gestion 22 et Territoria Mutuelle, à effet du 1er janvier 2023, avec maintien de la participation financière de la Commune.

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-10.01.06

7.1 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 au BUDGET PRINCIPAL

Approuvé

Adoption de la décision modificative N° 1 au Budget : virement de crédits entre chapitres.

DELIBERATION N° 2022-10.01.07

5.7 TRANSFERT DE COMPETENCES – RAPPORT DE LA CLECT N° 05-2022– APPROBATION

Approuvé

Adoption du rapport n° 5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer concernant notamment la **clarification de la compétence entretien des sentiers de randonnée**, compétence facultative «installations de loisirs » qui est énoncée comme suit : « **création, entretien, mise en valeur (signalétique, promotion...) des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire** ». Landéhen est concerné par le sentier de randonnée « au Pays de Saint-Guihen ».

Pour les transferts des communes vers l'agglomération, à titre exceptionnel, compte tenu de la diversité des modalités d'entretien des chemins par les communes (régie directe, bénévolat, organisme d'insertion, association foncière...), le transfert de la compétence est effectué sans valorisation de la charge financière.

DELIBERATION N° 2022-10-01-08

5.3 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Approuvé

Désignation de Messieurs Philippe BOSCHER et David GAUBERT en qualité de correspondants Incendie et Secours

DELIBERATION N° 2022-10-01-09

9.1 – ECONOMIES D'ENERGIE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX : BILAN ENERGETIQUE 2013-2021

Approuvé

Constats :

1. Les conclusions du bilan énergétique 2013-2021 de la Commune établi par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat sont les suivantes :

- Les changements d'horaire réalisés sur l'éclairage public en 2014 ont déjà permis une économie d'énergie. Une grosse partie du travail est déjà effectué sur la Commune depuis près de 10 ans.
- Les travaux d'économie d'énergie à prioriser sont ceux sur la consommation électrique des bâtiments et sur le gazole non routier.
- Le compteur jaune installé pour plusieurs bâtiments, ne permet pas de différencier les consommations de chaque bâtiment.

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

2. L'augmentation de la facture énergétique constatée en 2022 et le courrier du syndicat Département d'Énergie « invitant les collectivités à prévoir une hausse des budgets électricité de l'ordre de 100 à 200 %, voire plus par rapport à 2022 ».
3. Les associations, interpellées sur cette question de la sobriété énergétique, ont pratiquement toutes abondé dans le sens de la Commune et sont volontaires pour adapter leur comportement : activités sans chauffage à la salle des fêtes, éclairages des aires de jeu limités aux temps d'activité, extinction des éclairages lorsque les locaux ou parties de locaux, ne sont pas utilisés....

Décision :

- Mise en place de sous-compteurs électriques au niveau des bâtiments et installations situés au Complexe sportif et de loisirs.
- Réflexion sur la pause de mousseur sur les robinets et l'installation d'une réserve de récupération d'eau de pluie pour le cimetière
- Poursuite de l'investissement dans le matériel électrique en lieu et place du matériel utilisant du gazole non routier.
- Adhésion au dispositif EccoWatt
- Modification de l'éclairage public sur la journée du dimanche : suppression de l'allumage le matin et extinction à 21 h 30 le soir.
- Adaptation de l'éclairage des pignons de la mairie, du fonctionnement du panneau numérique d'information, aux horaires d'éclairage public (selon contraintes techniques).

Liste des délibération affichée et publiée sur le site de la commune le 4 novembre 2022.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire



